



Notice explicative à l'obligation déclarative de l'argent liquide lors de l'entrée en Allemagne d'un pays non membre de l'UE et lors de la sortie de l'Allemagne vers un pays non membre de l'UE

Obligation déclarative lors de l'entrée et de la sortie

Toute personne entrant en Allemagne en provenance d'un pays non membre de l'Union européenne (UE) ou sortant de l'Allemagne vers un pays non membre de l'Union européenne (UE) qui transporte de l'argent liquide d'un montant total égal ou supérieur à 10.000 euros est tenue de **déclarer** ce montant **spontanément** et **par écrit** lors de l'entrée ou de la sortie auprès du bureau de douane allemand compétent. Les unités de contrôle de la douane contrôlent l'observation de l'obligation déclarative aux frontières et à l'intérieur du pays. La non déclaration ou la fausse déclaration de l'argent liquide transporté est passible d'une amende importante.

Quel est l'objectif de l'obligation déclarative?

L'obligation déclarative vise à empêcher des mouvements d'argent illégaux franchissant les frontières de l'Allemagne pour ainsi lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la criminalité.

Les contrôles ne signifient pourtant pas de restriction de la libre circulation de capitaux. Même à l'avenir, de l'argent liquide peut être transporté sans autorisation dans un montant illimité.

Qui est soumis à l'obligation de déclarer l'argent liquide?

Toute personne transportant et ayant sur elle des espèces pour une valeur totale égale ou supérieure à 10.000 euros (par exemple dans le sac à main, dans le sac à dos ou dans la valise) est tenue de déclarer le montant total par écrit et de déposer la déclaration auprès de l'autorité douanière allemande.

Peu importe à qui l'argent liquide appartient et la raison pour laquelle vous avez l'argent liquide sur vous.

Exemple:

Un groupe de touristes entre par train en Allemagne – le père, la mère et les trois enfants. La mère a 40.000 euros dans son sac à main. Ce montant appartient au père et aux enfants.

La mère est tenue de déclarer les 40.000 euros comme elle a tout l'argent sur elle.

Qu'est-ce qu'on entend par argent liquide?

On entend par argent liquide des espèces et des titres.

Sont considérés comme **espèces** par exemple :

- ▶ des billets de banque et des pièces de monnaie qui sont des moyens de paiement valides,
- ▶ des billets de banque et des pièces de monnaie qui ne sont pas de moyens de paiement valides, mais qui peuvent encore être changés en devise qui est moyen de paiement valide (par exemple : mark allemand, schilling autrichien – échange en euros est encore possible).

Sont considérés comme **titres** par exemple

- ▶ bon d'épargne
- ▶ chèque/ chèque de voyage
- ▶ action
- ▶ effet.

Les devises étrangères sont à convertir en euros en considérant le cours acheteur (achat par le client) le jour de l'entrée / de la sortie.

Pour le calcul de la valeur des pièces de monnaie de collection et d'investissement (par exemple « Maple Leaf », « Eagle », « Wiener Philharmoniker ») ce n'est pas la valeur nominale des pièces de monnaie qui est prise pour base mais la valeur réelle.

Comment faire la déclaration?

Pour effectuer la déclaration vous êtes tenu d'utiliser le formulaire « Déclaration d'argent liquide ». Les agents des douanes tiennent ces formulaires à votre disposition et vous les trouvez aussi sur le site Internet de l'administration des douanes www.zoll.de.

Vous pouvez remplir le formulaire par voie électronique ou de façon manuscrite. Veillez à ce que les deux exemplaires soient signés lorsque vous les déposez au bureau de douane. L'exemplaire no. 1 est destiné au bureau de douane qui vous rendra l'exemplaire no. 2 après l'avoir visé. Les unités de contrôle de la douane contrôlent l'observation de l'obligation déclarative aux frontières et à l'intérieur du pays. Pour cette raison gardez soigneusement l'exemplaire de la déclaration visé que vous avez reçu du bureau de douane. Lors d'un contrôle, il vous sert comme justificatif que vous avez effectivement observé l'obligation déclarative. Si vous avez des doutes quant à l'obligation déclarative des moyens de paiement que vous avez sur vous ou si vous avez d'autres questions, renseignez-vous dans votre propre intérêt auprès du bureau de douane. Les conséquences des indications incorrectes ou incomplètes peuvent être importantes.

Où faut-il produire la déclaration?

Il faut déposer la déclaration auprès du bureau de douane de votre entrée dans l'UE ou de votre sortie de l'UE. Veuillez observer que le dépôt de votre déclaration ne soit possible que pendant les heures d'ouverture du bureau de douane respectif. Pour cette raison veuillez vous renseigner sur les heures d'ouverture du bureau de douane de votre entrée ou sortie en temps voulu avant le début du voyage. Faites attention aux panneaux indicateurs sur place lors du franchissement de la frontière et demandez à quels guichets vous pouvez déposer votre déclaration.

Si vous entrez en Allemagne en avion, vous ne pouvez pas emprunter la sortie verte, mais vous devez déposer la déclaration auprès de la sortie rouge.

Vous êtes obligé de déposer la déclaration spontanément, même si les agents des douanes ne vous demandent pas si vous avez de l'argent liquide sur vous.

Que se passe t-il quand vous avez fourni toutes les indications nécessaires?

Si vous avez dûment déposé la déclaration auprès de l'autorité douanière allemande et si les indications dans la déclaration sont complètes et concluantes et s'il n'a y pas d'éléments de preuve pour le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, vous pouvez continuer votre voyage sans encombre avec vos moyens de paiement.

Que se passe t-il s'il y a des éléments de preuve pour le blanchiment d'argent ou le financement d'une association terroriste?

En règle générale, il n'est pas possible de résoudre immédiatement et sur place des doutes aux indications du/des voyageur(s) ou de vérifier d'autres informations relatives à un blanchiment d'argent ou à un financement du terrorisme éventuel. Les agents des douanes remettent le dossier au service des recherches douanières qui procède à des investigations supplémentaires pour élucider l'état de fait. L'argent liquide transporté est retenu, si l'affaire ne peut pas être clarifiée à court terme. Le service des recherches douanières va introduire une procédure d'enquête, s'il y a des indices pour le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Quelles sont les conséquences pour des personnes qui fournissent des renseignements faux ou incomplets ou qui ne fournissent pas de renseignements quant à l'argent liquide transporté ?

Toute personne qui dépose une déclaration d'argent liquide incomplète ou incorrecte ou qui omet de déclarer l'argent liquide commet une infraction administrative. Cette infraction peut être punie d'une amende allant jusqu'à un million d'euros.

Les personnes qui n'ont pas de domicile ou de lieu de résidence fixe en Allemagne, devront en outre constituer une caution d'un certain montant, à titre de sûreté pendant l'exécution de la procédure d'amende.

Cette caution ne constituera pas une amende, mais devra garantir une exécution régulière de la procédure d'amende et sera déposée au bureau de douane compétent.

Son montant sera calculé en fonction de celui de l'amende escomptée et des frais de la procédure.

A l'issue de la procédure, le montant d'amende définitif sera déduit de celui de la caution. Si ce dernier est supérieur à celui de l'amende, le trop-perçu sera remboursé.

Quelles sont les autres missions de l'autorité douanière lors de la surveillance de l'obligation déclarative de l'argent liquide?

Des éléments de preuve pour la fraude fiscale ou l'abus des prestations sociales constatés lors d'un contrôle douanier de l'argent liquide transporté peuvent être transmis aux autorités compétentes (par exemple autorités des finances des Länder, organisme de sécurité sociale).

À qui puis-je m'adresser si j'ai encore des questions ouvertes?

Si vous avez des questions ouvertes concernant l'obligation déclarative de l'argent liquide, vous pouvez vous adresser à tous les services de l'administration des douanes allemande.

Pour obtenir de plus amples renseignements regardez aussi

- sur le site Internet de l'administration des douanes allemande :
http://www.zoll.de/DE/Fachthemen/Aussenwirtschaft-Bargeldverkehr/Barmittel-und-Bargeldverkehr/barmittel-und-bargeldverkehr_node.html et
- sur le site Internet de la Commission Européenne:
http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_controls/cash_controls/index_de.htm